

Tableau synthèse

No. de l'article	Article du PL-98	Position de la ChAD
Gouvernance de l'ordre		
5, 39, 46	Imposer un code d'éthique et de déontologie	En accord avec la proposition.
27	Nombre d'administrateurs d'au moins 8 et d'au plus 15	En accord, avec une préférence pour le nombre optimal de 13 à 15 administrateurs.
28	Précision dans le rôle stratégique du C. A.	En accord avec la proposition.
29	Formation en gouvernance et éthique	En accord avec la proposition, bien que la ChAD propose aussi la mise en place d'un plan de formation sur une base périodique sur une série de sujets.
30	Limite de la durée des mandats (2 à 4 ans) et du nombre de mandats du président à 3	En accord avec la proposition.
31	Deux modes de scrutin pour l'élection du président : par les administrateurs ou par suffrage universel	Le suffrage universel n'est pas souhaitable. La ChAD préconise la nomination par les administrateurs. Aussi, elle suggère que les administrateurs non-membres soient également éligibles à ce poste.
32	Administrateurs élus ne représentant plus la région dont ils sont issus	En accord avec la diversité régionale et la fin de la représentativité. La ChAD propose aussi plus de diversité au sein du C. A. : parité homme-femme, groupes d'âge et communautés culturelles.
33	Candidat ne pouvant être administrateur ou dirigeant d'un organisme affilié à l'ordre	En accord avec la proposition.
37	Modification de la proportion du nombre d'administrateurs non-membres au sein du C. A. de l'ordre	En accord avec la proposition.
38	Remplacement, en cours de mandat, d'un administrateur élu par tous les administrateurs, et non seulement par ceux élus	En accord avec l'élection par tous les administrateurs et propose la désignation par le C. A. pour un mandat qui se termine dans moins d'un an et par une élection partielle si le mandat restant est supérieur à un an.
40, 53	Distinction entre le rôle du président et le rôle du directeur général	En accord avec cette distinction, mais propose que le président soit porte-parole du C. A. et que le directeur général agisse comme porte-parole de l'ordre.

[tableau synthèse suite]

No. de l'article	Article du PL-98	Position de la ChAD
41	Remplacement du président en cours de mandat par un mode de désignation autre que la désignation par le C. A.	Il est recommandé que ce poste soit pourvu uniquement par un membre du C. A. désigné par les administrateurs jusqu'à l'expiration du mandat.
44	Fixation de la cotisation par les membres du C. A.	En accord avec la proposition. Suggestion d'une indexation à l'IPC annuellement. Pour contrebalancer ce pouvoir exclusif, la ChAD propose une reddition de comptes des sommes allouées aux actions préventives et coercitives visant la protection du public.
46	Interdire ou régir la rémunération des administrateurs	La ChAD préconise d'interdire la rémunération des administrateurs membres, mais encourage celle des non-membres.
Formation des membres de l'ordre		
48	Imposer une formation obligatoire en déontologie pour les candidats à la profession lorsque le programme d'études ne le prévoit pas	La ChAD propose qu'une telle formation soit imposée à tous les membres périodiquement.
Syndic et discipline		
61	Imposition immédiate d'une suspension ou limitation d'exercice dans certains cas	En accord avec la proposition.
62	Immunité à un professionnel qui dénonce une infraction à laquelle il a participé	En accord avec la proposition.
65	Introduction dans les déboursés, des frais que l'ordre a engagés pour faire enquête lorsque l'intimé est reconnu coupable	En accord avec la proposition avec l'identification des frais pouvant être inclus ou non dans les déboursés (par exemple, adapter le règlement sur le <i>Tarif judiciaire en matière civile</i>). Les déboursés doivent aussi demeurer raisonnables et non préjudiciels pour le professionnel.
66	Augmentation du montant des sanctions	En accord avec la proposition.
Aussi... amélioration nécessaire au Code des professions		
		La ChAD propose de permettre à l'ordre d'encadrer non seulement le professionnel, mais aussi les cabinets dans lesquels ils œuvrent.